

Compte rendu de la séance du 28 Février 2025, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 24 Février 2025 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

**Ouverture de séance à 19h30**

**Étaient présents :** Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Rose Marie WRONA, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Jacqueline PICQ

**Absents excusés :** Armelle TAMBOUR, Monique LE CORGNE

**Absents non excusés :** Jean-Claude BOSCH, Cyril AUZOU, Christophe GAUDOIN

**Secrétaire de séance :** Tiphaine DARDOISE

---

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 31 Janvier 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 Janvier 2025.

**2. Délibération autorisant le maire à demander à la communauté de l'Auxerrois une partie du fonds de soutien pour la toiture du dépôt communal**

La commune doit réaliser l'étanchéité du toit du dépôt communal suite à des problèmes d'infiltration d'eau affectant un mur mitoyen.

L'agglomération de l'Auxerrois met à disposition une enveloppe de 30 000 € dans le cadre de fonds de soutien. Pour la commune de Vincelles, il a été déjà demandé 21 773 €.

M. Le Maire propose de faire la demande suivante :

**Demande toiture :**

Total devis : 7 671 € HT

50 % Communauté de l'Auxerrois : 3 835 €

50 % Commune de Vincelles : 3 836 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander la subvention citée ci-dessus.

**3. Délibération sur le tarif de location de l'épareuse avec chauffeur**

Les communes peuvent, sur demande, louer à la commune de Vincelles l'épareuse communale avec conducteur (obligatoirement un agent de Vincelles). La location est facturée au nombre d'heures travaillées par le conducteur à son taux horaire habituel (taux brut + charges patronales). Un forfait fixe de 40 euros par jour de location du matériel et le prix de la consommation en carburant sera également facturé en fonction de l'utilisation faite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la location de l'épareuse communal dans les conditions ci-dessous.

**4. Point sur le PLUiHM**

M. Le Maire expose au conseil municipal l'avancement sur le projet du PLUiHM

Le Conseil Municipal prend note des informations données.

## **5. Point sur la rentrée scolaire de septembre 2025**

M. Le Maire expose au conseil municipal les éléments pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal prend note des informations données.

## **6. Questions diverses**

**La séance est levée à 22h00**

**Date prochain conseil municipal : Vendredi 28 Mars à 19h30**

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA